

PROJET D'ECOLE



Enseignement fondamental

Ecole Amélie Hamaïde

31 avenue Hamoir - 1180 Bruxelles

Tél : 02/374.78.90

e-mail : secretariat@ecolehamaide.be

Introduction :

Toute école doit définir ses choix et valeurs dans un ensemble de documents intitulés « projets » : le « projet éducatif », « le projet pédagogique », et le « projet d'établissement appelé aussi projet d'école ». Ces 3 projets sont définis par la Communauté française dans son « décret missions »¹. Pour synthétiser ces définitions² posées par le « décret missions », on peut résumer comme suit :

Le PROJET EDUCATIF = **les grandes idées**

Le PROJET PEDAGOGIQUE = **les méthodes choisies**

Le PROJET D'ECOLE = **les actions concrètes menées sur le terrain**

Ces documents suivent l'évolution de l'école, en fonction de notre expérience et de notre réflexion permanente.

Le projet éducatif et le projet d'établissement sont réunis en un seul document pour l'école Amélie Hamaïde, disponible séparément, consultable et téléchargeable sur le site de l'école.

La présente brochure constitue le **PROJET D'ECOLE** de l'Ecole Hamaïde.

Le projet d'école doit être réactualisé tous les trois ans, sur propositions du conseil de participation.

¹ Le « décret missions » est l'appellation usuelle du décret du 24 juillet 1997 de la Communauté française définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.

² - art 63 : le PROJET EDUCATIF définit l'ensemble des valeurs, des choix de société et des références à partir desquels un pouvoir organisateur (...) définit ses objectifs éducatifs.

- art 64 : Le PROJET PEDAGOGIQUE définit les visées pédagogiques et les choix méthodologiques qui permettent à un pouvoir organisateur (...) de mettre en œuvre son projet éducatif.

- art 67 : le PROJET D'ETABLISSEMENT définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et des partenaires visés à l'art 69 (le conseil de participation) pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur. (...) Dans l'enseignement fondamental, le projet d'établissement établit la manière selon laquelle est favorisée la communication entre l'élève, les personnes investies de l'autorité parentale ou qui assument la garde en droit ou en fait du mineur soumis à l'obligation scolaire et le personnel enseignant, auxiliaire d'éducation, psychologique, social et paramédical.

L'école Amélie Hamaïde

L'école Hamaïde est une école maternelle et primaire libre, subventionnée, non confessionnelle. Elle appartient à la FELSI, fédération des écoles libres subventionnées indépendantes, réseau qui garantit à notre établissement son indépendance politique et philosophique.

Amélie Hamaïde la fonda en 1934. Les principes éducatifs de base sont ceux de sa fondatrice qui appliquait les enseignements du Docteur Ovide Decroly. L'école se donne comme but la poursuite de ces principes fondamentaux par le biais des méthodes actives. Amélie Hamaïde a écrit "La méthode Decroly" Ed. Delachaux et Niestlé (épuisé mais accessible sur le site de l'école).

Notre école compte aujourd'hui environ 430 enfants.

Le présent projet d'école présente nos actions découlant de nos choix pédagogiques (décrits dans le projet éducatif et pédagogique).

NOS ACTIONS EDUCATIVES (CONCERNANT LES ENFANTS)

Tous les jours :

- Une garderie est organisée chaque matin dès 7h30'. Les enfants sont accueillis dans le hall de l'école par un adulte, jusqu'à l'ouverture des classes.

- Dans chaque classe, un temps d'accueil est prévu. L'accueil est un moment calme qui donne la possibilité à l'enfant de commencer sa journée sereinement.

En maternelle, le temps d'accueil se déroule entre 8h30 et 9h

En primaire, commençant à 8h20 pour les petites classes et à 8h10 pour les grandes classes, il dure environ 15 minutes.

De la maternelle jusqu'à la deuxième année primaire, l'accueil est un moment consacré au jeu, au dessin et à la lecture.

En primaire, l'accueil se fait sans les parents.

- Repas de midi. Les repas sont pris en classe, avec l'enseignant.e. Un potage préparé à l'école est proposé jusqu'en 6^{ème} primaire pour les enfants dont les parents le souhaitent.

- Pendant le temps de midi, les enseignants sont en pause. Une garderie est assurée par des surveillants/éducateurs. Les frais de cette garderie font partie des frais scolaires demandés chaque mois.

- Les services des enfants :

Apprendre à apporter son aide à la collectivité par le biais des services est essentiel.

Environ tous les quinze jours, l'enfant est responsable d'un service différent : balayage, ramassage des papiers et des objets perdus, ramassette, tableau, évier, rangement des jeux, calendrier, rangement de la bibliothèque, rangement du couloir, nettoyage des tables...

Ils se mettent en place à partir de la deuxième maternelle (après le congé d'automne).

Un panneau (photos, dessins, pictogrammes,...) reprenant les différents services sera créé et affiché en classe.

En maternelle, les enfants font souvent leurs services à plusieurs (Exemple : Facteur. Un enfant ne quitte jamais la classe seul par mesure de sécurité).

Chez les plus petits, certains services comme par exemple le balayage ou le nettoyage des tables se font spontanément, de façon informelle, selon les activités du jour.

A partir de la troisième année primaire, certains services « de grands » sont instaurés. Par exemple, les **présidents de troisième année** se rendent dans les classes des plus petits pour vérifier les services, écrivent une appréciation au tableau, notent celle-ci dans un carnet (le carnet des présidents). Un suivi des titulaires (1x/mois) est nécessaire.

Chaque classe de primaire participe au ramassage des papiers et des objets perdus au jardin ; selon une tournante établie au début de chaque année scolaire.

- A la sortie des cours, les surveillances sont assurées par des enseignants jusqu'à la garderie de fin de journée.

- La garderie de fin de journée est assurée jusque 18h00'. Son coût et les modalités d'inscription sont communiqués en début d'année scolaire.

Toutes les semaines :

Tous les jours (sauf le mercredi), un moment de lecture collective appelée « Silence, on lit ! » a lieu entre 13h50 et 14h05. C'est un moment de retour au calme avant la reprise des activités. Chaque enfant a le choix de lire ce qu'il veut durant ce moment.

- Le travail en « ateliers » les après-midi est une activité fondamentale de l'Ecole Hamaïde.

Les enfants, répartis en petits groupes d'âges différents choisissent un atelier qui durera 4 séances de 1h15. Dans ces ateliers, la dimension sociale est une richesse car les enfants ont la possibilité de s'entraider, de se connaître entre eux, de côtoyer tous les professeurs qui eux-mêmes apprennent à connaître tous les enfants de l'école.

L'atelier ne doit pas être un moment d'occupation libre mais un moment d'apprentissage, d'où l'importance de donner un cadre dans la réalisation de l'œuvre, de mettre les enfants en projet autour d'une discipline, d'une technique ou d'un thème donné.

Ils débutent à partir de la 3ème maternelle.

- De la classe d'accueil à la 2^{ème} primaire, les enfants ont une activité de modelage chaque semaine.

- De la classe d'accueil à la 3^{ème} primaire, les enfants ont une activité de chant/musique par semaine.
- Les enfants en maternelles ont 2 fois par semaine une séance de psychomotricité.
- En primaire, les enfants bénéficient de deux heures de gymnastique/sport par semaine. Ces activités sont décrites plus loin. Une semaine sur deux, les enfants vont nager à la piscine.
- En 5^{ème} et 6^{ème} primaire, une activité d'éducation artistique est organisée une fois par semaine en demi-groupe classe. L'autre demi-groupe classe bénéficie d'un cours de néerlandais permettant une plus grande participation orale des enfants.
- En plus du cours de néerlandais obligatoire à partir de la 3^{ème} année primaire, les enfants de 3^{ème} maternelle, 1^{ère} et 2^{ème} année primaire bénéficient de plusieurs périodes de néerlandais par semaine en demi-groupes. Ce qui leur permet une familiarisation avec la seconde langue et donc favorise l'apprentissage du néerlandais.
- Dans chaque classe de l'école, une petite bibliothèque est à la disposition des enfants. Ils sont habitués dès le plus jeune âge à consulter quotidiennement les livres, les albums, les bandes dessinées, les contes,...
- Une bibliothèque d'école est en cours de réalisation.
- Dans chaque classe de primaire a lieu un conseil de classe par semaine, pour discuter des conflits, des solutions, des propositions ; pour remercier telle ou telle action.

Tous les mois / tous les deux mois :

- Sorties : au musée, au théâtre, au cirque, au cinéma, dans les bibliothèques extérieures,
- Animations : théâtrales, musicales, scientifiques, au sein de l'école
- Rencontres et interviews dans les classes avec des spécialistes extérieurs, des parents invités venant témoigner de leur métier / leur vie.
- Une fois par mois, un conseil de délégués d'enfants est organisé et un forum d'école s'en suit. C'est l'occasion de communiquer à toute la communauté scolaire certaines informations mais aussi à présenter certaines activités (chansons, poésies, projets de classe,..) d'école.

Tous les ans :

- Création complète d'une pièce de théâtre par classe en primaire.
- Présentation par chaque enfant de sa conférence dès la 3^{ème} maternelle.

- Des voyages scolaires sont organisés de la 2^{ème} primaire à la 6^{ème} primaire :
 - trois jours à la ferme en 2^{ème} primaire,
 - une semaine à la mer en 3^{ème} primaire,
 - une semaine à la campagne en 4^{ème} primaire,
 - deux semaines en montagne en 5^{ème} primaire,
 - deux séjours « classes d'exploration » de trois jours chacun en 6^{ème} primaire, l'un en Wallonie, l'autre en Flandre. Une exploration de Bruxelles sans séjour est également prévue.

- Pour toutes les classes de primaire, une journée sportive est organisée par le professeur de gymnastique en fin d'année.

- Pour les 5^{èmes} et 6^{èmes} années primaires, une journée vélo est organisée en fin d'année par le professeur de gymnastique.

- Un partenariat est organisé avec la police d'Uccle pour réaliser une sensibilisation à la sécurité routière et aux dangers de la route. Ajouter Bruxelles Mobilité ?

- L'école fait appel à des partenaires pour des actions d'information concernant la vie affective et sexuelle en 6^{ème} primaire. EVRAS ?

- En 5^{ème} et 6^{ème} primaire, l'école fait appel à des partenaires pour des actions d'information et prévention sur les réseaux sociaux et une utilisation responsable d'Internet.

- Un moment « *journée portes ouvertes* » est organisé chaque année après le temps scolaires pour permettre aux parents de l'école, aux extérieurs intéressés (parents, étudiants.es, collègues d'autres écoles ...) de découvrir notre pratique pédagogique.

- Une *fête de l'école* est organisée en fin d'année un samedi pour petits et grands avec l'aide des parents d'élèves.

- Accueil d'étudiants stagiaires dans les classes pour permettre aux enseignants de demain de découvrir nos pratiques pédagogiques.

Selon l'occasion :

- Correspondances ou échanges en partenariat avec une autre école autour d'un projet.
- Chaque année, un forum « décro-liens » rassemble tous les professeurs des écoles à pédagogie décrolyenne de notre réseau ; la Felsi. L'objectif principal étant d'échanger des pratiques d'enseignement.

IMPLICATION DES ADULTES

(PARENTS / ENSEIGNANTS)

- Une réunion d'information est organisée pour tous les parents par le titulaire de chaque classe en début d'année. Lors de cette réunion, deux parents délégués sont élus dans chaque classe. Ils sont invités à participer aux réunions des délégués de classe mais aussi à / aux Assemblée(s) Générale(s) de l'asbl Ecole Hamaïde dont ils sont statutairement des membres effectifs.
- Une réunion d'information sur les enjeux de la 1^{ère} année primaire est organisée en fin d'année scolaire pour les parents d'élèves de 3^{ème} maternelle.
- Une AG ordinaire de l'asbl Ecole Hamaïde est réunie chaque année en décembre conformément aux statuts de cette asbl Pouvoir Organisateur de l'école. Une ou des AG extraordinaire(s) peut/peuvent aussi être convoquée(s), notamment pour approbation préalable du budget de l'année scolaire suivante. Y sont conviés les membres effectifs de cette asbl (Enseignants, Administrateurs, Parents délégués de classe, ...).
- Le Pouvoir Organisateur de l'école – le C.A. de l'asbl Ecole Hamaïde – se réunit régulièrement pour assurer la bonne marche de l'école.
- Le Conseil de Participation de l'école se réunit plusieurs fois par an. Il est composé de parents, de membres du personnel de l'école et de la direction.

COMMUNICATION PARENTS-ENSEIGNANTS

La communication entre parents et enseignants est encouragée par l'école.

De très brèves communications pratiques sont possibles de façon informelle entre parents et enseignants le matin lors du moment d'accueil en classe. Si un sujet important doit être abordé ou si le temps nécessaire est long, les parents et l'enseignant conviennent d'un rendez-vous à un autre moment.

En primaire, les enseignants utilisent les fardes d'avis et les journaux de classe pour diffuser des informations d'école, de classe ou individuelles.

Des informations de l'école peuvent aussi être diffusées par l'école aux parents par courrier électronique, soit directement, soit avec l'aide des parents délégués de classe. Et sur le site de l'école : www.ecolehamaide.be

En cas d'informations urgentes à obtenir de l'école (Réaction à un événement, à l'actualité, confirmation d'une fermeture exceptionnelle, ...) les parents de l'école sont invités à consulter la page d'accueil du site de l'école (www.ecolehamaide.be) qui est le moyen privilégié par l'école pour une communication collective très urgente.

VIE SOCIALE

EDUCATION A LA CITOYENNETE

Nous visons à éveiller chez l'enfant le sens des responsabilités et la volonté de s'affirmer dans le respect des autres.

Pour y arriver nous le faisons participer à la gestion de l'organisation de sa vie dans la classe et dans l'école.

Les enfants assument des responsabilités, d'abord limitées et personnelles, ensuite de plus en plus étendues et collectives.

Dès la Maternelle, les enfants discutent régulièrement en Conseil de classe des règles de vie.

A partir de la 1ère primaire, en Conseil d'école des délégués, deux délégués par classe se retrouvent régulièrement pour débattre avec la direction de manière plus globale des problèmes et des demandes, pour y trouver des solutions adéquates.

En primaire, ces conseils de classe ont lieu une fois par semaine. Un jour fixe est déterminé par le professeur titulaire et communiqué en début en d'année aux enfants.

Diverses règles régissent le *vivre ensemble* au sein de l'école Hamaïde, construites et rappelées au sein de chaque groupe classe.

Outre les règlements créés au sein des classes ou les règlements des récréations, **sept règles fondamentales** sont connues et respectées des enfants quel que soit leur âge :

- Je suis là où je dois être
- Je ne mets pas les autres en danger, je ne me mets en danger,
- Je suis poli.e
- Je respecte les autres, je ne fais pas mal aux autres (ni en gestes ni en paroles),
- Je me déplace calmement
- Je suis attentif.ve aux autres (bienveillant.e)
- Je respecte le matériel et mon lieu de vie

Les élèves et les parents d'élèves sont invités à prendre connaissance du Règlement d'ordre intérieur (R.O.I) de l'école.

En dehors des activités de classe, les élèves de l'école sont sous la responsabilité d'enseignants ou de surveillants / éducateurs qui veillent au respect des règles.

Tout manquement au règlement pourra être suivi d'une sanction qui sera discutée éventuellement avec l'éducateur/l'enseignant/la direction.

Un système d'entraide s'élabore chaque année avec les enfants.

A titre d'exemples :

- le tutorat : des grands aident les petits,
- le parrainage : des classes de grands peuvent ponctuellement organiser des activités pour les plus petits,

Les enfants de l'école sont impliqués chaque année dans diverses actions citoyennes :

- sensibilisation et ventes pour l'association Amnesty International,
- récolte de vêtements et jouets pour des associations,
- collecte de vivres non périssables pour des vacances et loisirs d'enfants via l'action Arc-en-Ciel.

Des rencontres entre nos élèves les plus grands et des témoins de faits graves de l'Histoire – survivants ou témoins de la guerre, réfugiés, ... –, sont organisées chaque année.

RESPECT DU RYTHME DES APPRENTISSAGES

- Apprentissage de la lecture en deux ans.

L'apprentissage de la lecture se fait au départ de phrases exprimées par les enfants suite aux observations vécues en classe. Ces phrases sont découvertes de manière globale, ensuite découpées en groupes de mots et en mots. Parallèlement une découverte des syllabes, des sons et des lettres se fait par analogie. L'apprentissage se fait sur deux années scolaires.

- Travail individuel différencié.
- Cohésion au sein d'un même cycle nourri par des concertations entre les titulaires du même cycle et par une concertation en équipe avec la direction.

EVALUATION

L'enfant doit pouvoir se situer lui-même dans sa formation. L'enseignant lui communique clairement et complètement les critères et les niveaux d'exigence à satisfaire.

L'évaluation est continue. Elle se fait sur base de contrôles des connaissances mais aussi sur base des productions des enfants : dessins, réalisations concrètes, comptes-rendus, essais de synthèses, conférences, recherches.

Des moments de classe sont réservés à des travaux en demi-groupes permettant une plus grande individualisation. Nous encourageons l'entraide entre élèves, le travail en équipe.

Si des enfants ont besoin d'une aide temporaire, le professeur d'adaptation les accueille en petit nombre et leur permet de ré expérimenter, de comprendre à leur rythme les notions à fixer.

En novembre-décembre, les parents des classes primaires reçoivent un rapport écrit sur l'état social et intellectuel de leur enfant.

En maternelle et en primaire, des entretiens pour les parents sont organisés en janvier une fois par an à la demande des enseignants. Un compte-rendu de l'entretien est conservé pour le dossier de l'élève.

En juin, les parents de toutes les classe maternelles et primaires reçoivent un rapport qui est un bilan détaillé de l'année situant l'enfant par rapport à ses progrès et ses compétences générales.

Soumise à l'inspection et subventionnée, l'école doit garantir le niveau des études, suivre les référentiels agréés par la Fédération Wallonie Bruxelles avant d'attribuer le CEB à la fin de sa scolarité primaire.

Soumise à l'Inspection de la Fédération Wallonie Bruxelles et subventionnée, l'école doit garantir le niveau des études, suivre les programmes établis entre écoles de notre réseau FELSI (Fédération de l'Enseignement Libre Subventionné Indépendant) en conformité avec les attentes définies par la Fédération Wallonie Bruxelles dans ses Socles de Compétences.

TRANSITION ENTRE LE PRIMAIRE ET LE SECONDAIRE

- La direction de l'école éclaire et aide les parents pour leurs démarches d'inscription de leur enfant en première secondaire.

Lorsque des parents le souhaitent, les enseignants de 6^{ème} primaire et/ou la direction peuvent les conseiller sur le type d'école secondaire pouvant convenir à leur enfant.

PROMOTION DU SPORT

Psychomotricité en maternelle. Gymnastique et sports en primaire à raison de 2 heures par semaine. (3^{ème} période en 5P à partir de l'année scolaire 2024-2025).

Piscine de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire, une fois toutes les deux semaines.

Activités ponctuelles telles qu'une journée vélo ou la journée sportive organisée chaque année.

L'esprit d'équipe et le respect des règles prévalent sur l'esprit de compétition entre classes.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Bâtiments : site situé au 31 avenue Hamoir, constitué d'un jardin d'un hectare servant d'espace de récréation, d'une ancienne habitation de la fin du 19^{ème} siècle (« Le 31 »), de ses dépendances agrandies (la conciergerie) de trois bâtiments contemporains (« Le 2001 » ; les « 2023 »)
- Population moyenne de 430 élèves.
- 7 classes maternelles dont une classe d'accueil, 12 classes primaires.
- D'autres documents vous éclairent sur l'école - projet pédagogique, Règlement d'Ordre Intérieur -. Ils peuvent être consultés / téléchargés sur le site de l'école Hamaïde : www.ecolehamaide.be



Ecole Amélie Hamaïde

31 avenue Hamoir - 1180 Bruxelles

Tél et fax : 02/374.78.90

secretariat@ecolehamaide.be

<http://www.ecolehamaide.be>

Le secrétariat est joignable de 8h30' à 12h00' et de 14h00' à 16h00'.